



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES
POUR LA CONCEPTION ET L'EXPLOITATION
PAR UN PRESTATAIRE D'UN CLUB 2024 - SITE
DE CELEBRATION DES JEUX OLYMPIQUES ET
PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 - POUR LE
COMPTE DE LA VILLE DE VINCENNES, DANS
L'ENCEINTE DU CHATEAU DE VINCENNES
PASSE AVEC L'ASSOCIATION UCPA SPORT
LOISIRS**

**DÉCISION N° DM-24-080
EN DATE DU 18 MARS 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-493 en date du 02 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP et au JOUE le 26 décembre 2023 relatif au marché public de services pour la conception et l'exploitation par un prestataire d'un Club 2024 - site de célébration des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 - pour le compte de la Ville de Vincennes, dans l'enceinte du Château de Vincennes ;

VU le procès-verbal de la commission d'Appel d'Offres en date du 07 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT l'offre variante 1 de l'association UCPA SPORT LOISIRS, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugements;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association UCPA SPORT LOISIRS, sise 21/27 rue Stalingrad - 94110 Arcueil, représentée par Monsieur Guillaume LEGAUT - Directeur Général, le marché public de services pour la conception et l'exploitation par un prestataire d'un Club 2024 - site de célébration des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 - pour le compte de la Ville de Vincennes, dans l'enceinte du Château de Vincennes.

Le marché est conclu pour un montant forfaitaire de 1 439 947 € HT.

Le marché prend effet à compter de la notification du contrat.

Les prestations sont comprises du 26 juillet au 11 août 2024 (hors montage et démontage).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240318-Imc1H11801H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/03/2024
Date de Publication : 18/03/2024